

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Seulement les demandes de remboursement pour raisons médicales seront acceptés.

Toute demande de remboursement pour une raison médicale doit être accompagnée d'une preuve médicale officielle. Le remboursement est établi en fonction de la charte de calcul à partir de la date d'arrêt de l'activité.

Veuillez noter que nous ne remboursons **pas** les patineurs pour:

- Des absences ponctuelles
- Toute annulation imprévue de session de glace pour un événement ou autre que ceux indiqués à l'horaire au moment de l'inscription

En cas de situation exceptionnelle (crise sanitaire, catastrophe naturelle, fermeture spontanée et prolongée de l'aréna, etc) le club n'est pas tenu à rembourser les séances restantes **si plus des deux tiers de la session est écoulé.**

Tout remboursement sera fait via la plateforme du paiement original.

Il n'y aura aucun remboursement pour un montant de 20 \$ et moins.

Les remboursements prennent en considération les frais fixes et les frais variables.

Des frais administratifs de (25\$), les frais de non-résident (40\$) ainsi que la cotisation à Patinage Canada (50\$) sont des frais fixes et ne sont **PAS** remboursables.

Les temps de glace pour les cours de groupe ou les sessions de pratique libre sont des frais variables et pourront être remboursés.

Les remboursements des frais variables se feront selon une charte décroissante établie en début de saison pour chaque activité.